

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

# La réforme des fonds structurels européens

---

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

L'actualité nous rappelle régulièrement à quel point l'Union européenne fait l'objet de critiques et même de défiance. Ainsi, l'attachement que lui portent les citoyens et les entreprises européens est fortement fragilisé, au risque de compromettre son avenir.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire que l'Europe soit en capacité de montrer son soutien concret aux défis actuels et futurs que doivent relever l'ensemble des États membres.

L'enjeu est également qu'aucun territoire ne se sente laissé pour compte et puisse bénéficier d'un soutien communautaire.

Les Fonds structurels européens – et en particulier ceux destinés à la politique de cohésion – peuvent à cet égard, jouer un rôle essentiel en apportant une aide réelle aux régions d'Europe, face à leurs problématiques d'emploi, d'inclusion sociale, de développement économique, ou encore d'adaptation aux transitions numérique et écologique.

Alors que les discussions commencent sur la prochaine programmation budgétaire de l'Union et que se profilent les élections européennes, le Groupe de l'Artisanat se réjouit que le CESE soit sollicité pour transmettre au Gouvernement les attentes de la société civile sur l'avenir de cette politique de cohésion.

Malgré la technicité du sujet qui aurait nécessité un temps d'étude plus approfondi, il considère que l'avis permet d'apporter des solutions concrètes aux besoins et difficultés, identifiés par les acteurs de terrain, dans la mobilisation des fonds structurels européens.

À ce titre, deux axes d'évolution lui semblent essentiels.

Le premier est de rendre opérationnel l'objectif de simplification administrative annoncé par la Commission Européenne.

Obtenir ces financements relève, en effet, d'un véritable parcours d'obstacles, poussant nombre de porteurs de projets à y renoncer, malgré l'effet de levier que pourrait leur apporter un tel appui.

Insécurité juridique liée à la complexité d'interprétation des règles, insécurité financière liée à des versements trop tardifs, charge administrative, lourdeur des contrôles... Tous ces éléments

dissuadent les porteurs de petits projets, dont les TPE-PME qui se trouvent finalement exclues du bénéfice des aides communautaires.

Le groupe de l'artisanat approuve donc les préconisations de l'Avis pour à la fois simplifier les procédures et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.

Il convient également de rendre plus pertinent le lien entre cette politique et les enjeux des territoires.

Promotion de l'apprentissage, investissement dans le capital humain, soutien à l'innovation et au développement de l'économie de proximité. Autant de facteurs au service de l'attractivité et de la redynamisation des territoires que la politique de cohésion doit davantage encourager.

L'Avis formule des propositions en ce sens. Le Groupe de l'Artisanat salue en particulier celle visant à créer « une garantie TPE » qui favorisera l'économie locale et contribuera à la lutte contre la désertification de nombreux centres ruraux ou périurbains.

Mais cela suppose une politique de cohésion ambitieuse, dotée par conséquent d'un budget à la hauteur de ses enjeux.

Pour le groupe de l'artisanat, les évolutions proposées par l'Avis peuvent améliorer à la fois l'efficacité de cette politique et sa visibilité par les citoyens.

Il a voté l'avis.